

# ÉTUDE COMPARATIVE INTERNATIONALE

## La responsabilité élargie des producteurs (REP) : des pistes pour relever les défis

La responsabilité élargie du producteur (REP) est un instrument de politique environnementale faisant application du principe de pollueur-payeur. La REP consiste à confier la prise en charge de tout ou partie de la prévention et de la gestion des déchets aux acteurs économiques responsables de leur mise sur marché. L'efficacité et l'efficience des REP en France interrogent alors que les objectifs environnementaux des cahiers des charges des filières les plus structurantes ne sont pas toujours atteints et que, du fait de l'extension du nombre de filières et du renforcement des missions des REP, les éco-contributions versées aux éco-organismes, sont en constante augmentation. Dans ce contexte, six services économiques (Suisse, Corée du Sud, Slovénie, Autriche, Japon et Norvège) ont fourni des études détaillées sur la structuration des REP dans leurs pays d'accueil permettant (i) d'analyser le cadre légal qui structure les filières, (ii) de comparer les modalités de mise en œuvre des REP pour (iii) recenser les défis rencontrés et s'inspirer des bonnes pratiques.

### La responsabilité élargie des producteurs (REP) des différents pays répond à des objectifs variables fixés par un cadre légal

**Dans chacun des six pays, la REP se structure en un nombre plus ou moins restreint de filières**

Les six pays à l'étude possèdent un cadre légal qui structure la REP en différentes filières.

En **Autriche**, la législation sur la gestion des déchets de 2002 définit quatre filières REP, couvrant notamment les emballages, les piles, les équipements électriques et électroniques, ainsi que les véhicules. La **Norvège**, quant à elle, compte également sept filières opérationnelles, avec une huitième en cours, couvrant une gamme variée de produits, y compris les batteries, les véhicules et les équipements électroniques. En **Corée du Sud**, depuis 2003, quatorze filières sont gérées, allant des matériaux d'emballage aux équipements électroniques. La **Suisse**, avec sept filières de REP, et le **Japon**, avec six filières spécifiques mais aussi de multiples lois par produits pour promouvoir la circularité des ressources, ont chacun leurs propres caractéristiques en matière de REP. Enfin, en **Slovénie**, huit filières REP sont réglementées par des décrets nationaux, couvrant un large

éventail de produits, allant des déchets d'emballages aux produits phytopharmaceutiques usagés.

### Les objectifs des REP des six pays varient selon la filière étudiée

Chaque pays s'est fixé des objectifs spécifiques en matière de gestion des déchets à travers ses systèmes de REP, avec des résultats variables en fonction des filières et des politiques mises en œuvre.

En **Slovénie**, les objectifs des filières REP sont alignés sur ceux de l'UE, visant la prévention, la collecte, le tri et le recyclage des déchets, bien que des performances variables soient observées, souvent en deçà des attentes. Au **Japon**, les objectifs de REP sont définis dans le cadre de lois spécifiques visant à promouvoir la circularité des ressources, avec des résultats mesurés par le nombre de produits récupérés, les taux de recyclage et les coûts impliqués. En **Corée du Sud**, les objectifs fixés par le ministère de l'environnement mettent l'accent sur des taux de recyclage élevés, avec des résultats encourageants en 2022, bien que certains défis persistent dans certaines filières. En **Autriche**, bien que les résultats globaux soient conformes aux attentes, des défis subsistent en termes de conformité réglementaire et d'optimisation des processus de collecte et de recyclage. La **Suisse** et la **Norvège** partagent des défis similaires, avec un accent particulier sur l'optimisation des processus opérationnels et la gestion des coûts.

### Les modalités de mise en œuvre des filière REP dépendent du modèle de gouvernance du pays rendant les résultats affichés difficilement comparables

#### Les pays développent des mécanismes de financement spécifiques adaptés à leurs contextes nationaux

En **Suisse**, le système de REP est structuré au niveau fédéral avec des mécanismes comme la taxe d'élimination anticipée (TEA) et la taxe anticipée de recyclage (TAR). Les filières REP sont bien établies, avec des organisations de recyclage à but non lucratif comme PET Recycling, Igora et VetroSwiss. Elles collectent des contributions en fonction des coûts et maintiennent un réseau national de points de collecte. En **Corée du Sud**, les éco-contributions sont centralisées et collectées auprès des producteurs par l'administration coréenne. Ces contributions sont éco-modulées en fonction de la recyclabilité des produits. Comparativement, la **Slovénie** gère ses filières REP avec une approche plus restreinte, les contributions des producteurs étant proportionnelles aux quantités de déchets générés, et des organisations spécifiques, comme Dinos et Slopak, supervisent ces filières avec toutefois un taux de couverture faible d'environ 3 % des 11,7 millions de tonnes de déchets produits en 2022. Le **modèle autrichien** est structuré autour du système incitation/sanction : des éco-modulations sont utilisées pour encourager la recyclabilité des produits, et la régulation est assurée par le ministère de l'Environnement, avec des vérifications annuelles de conformité. Des sanctions sont prévues en cas de non-respect, comme au **Japon** où des lois sur la promotion de l'utilisation efficace des ressources imposent des obligations strictes de réduction, de réutilisation et de recyclage, avec des mécanismes de conformité et de sanction pour garantir le respect des obligations

## **Dès lors, chaque filière REP affiche des résultats difficilement comparables car portant sur des unités, secteurs et outils différents**

Certains pays préfèrent avancer des taux de recyclage quand d'autres parlent en valeur absolue ou en coûts annuels rendant les comparaisons internationales difficiles.

En **Autriche**, en 2021, sur les 77,38 millions de tonnes de déchets produits, les taux de recyclage pour le papier, le verre, et les métaux étaient respectivement de 79,3%, 86,3%, et 76,3%. Au **Japon**, la législation REP s'est intensifiée depuis les années 2000, avec des lois spécifiques pour chaque type de produit. En 2022, le Japon a récupéré 2,74 millions de voitures usagées, atteignant des taux de recyclage élevés pour les freons et les airbags. En 2022, la **Suisse** et le Liechtenstein ont généré 5 943 000 tonnes de déchets urbains, soit 671 kg par habitant. Sur ce total, 52% (3 100 000 tonnes) ont été recyclés. Sur cette même année, en **Norvège** les coûts annuels pour la collecte et le traitement des déchets ont atteint environ 150 millions d'euros. Plusieurs filières, comme celle des batteries, ont atteint ou dépassé leurs objectifs grâce à un réseau dense de points de collecte.

## **Si chaque système étudié fait face à des défis relatifs au degré de maturité et de sophistication de son système de REP, les succès permettent toutefois d'être des sources d'inspiration et d'innovation**

### **Malgré les succès rencontrés, chaque système de REP fait face à des défis spécifiques en termes d'efficacité opérationnelle et de conformité réglementaire**

En **Autriche**, les défis sont liés à la gestion des coûts et à l'amélioration de la transparence et de la gouvernance des filières REP. En **Slovénie**, les priorités sont la nécessité de réduire davantage les déchets et d'améliorer l'efficacité des systèmes de collecte et de recyclage. Actuellement, les sanctions slovènes pour non-respect des obligations REP, comme des amendes allant jusqu'à 4 000 €, sont jugées insuffisantes. En **Corée du Sud**, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour assurer une conformité réglementaire efficace et une gestion transparente des filières REP. Le **Japon** doit relever le défi de réduire davantage les déchets et d'améliorer l'efficacité des systèmes de collecte et de recyclage. La **Suisse** met un accent particulier sur les campagnes de sensibilisation. En fin de compte, bien que chaque pays ait développé son propre système de REP, tous partagent **un engagement commun envers la gestion responsable des déchets et la promotion de l'économie circulaire**, avec des efforts continus pour relever les défis et améliorer l'efficacité des politiques mises en œuvre.

### **Des innovations et bonnes pratiques diverses qui améliorent l'efficacité du recyclage et la gestion des déchets**

Les systèmes de REP en Suisse, Corée du Sud, Slovénie, Autriche, Japon et Norvège présentent des innovations et bonnes pratiques diverses qui améliorent l'efficacité du recyclage et la gestion des déchets. Si ces exemples de réussites sont reproductibles de façon variable selon les pays, plusieurs pistes peuvent se dégager du parangonnage réalisé. En **Suisse**, des organisations de recyclage à but non lucratif comme PET Recycling collectent des contributions proportionnelles aux coûts de recyclage et maintiennent un réseau national de points de collecte, tout en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>. La **Corée du Sud** se distingue par son système sophistiqué de REP, avec des contributions modulées selon la recyclabilité des produits, un étiquetage clair pour le tri

et des systèmes de dépôt efficaces, partageant son expertise avec des pays comme le Vietnam. La répartition des tâches entre superviseurs et producteurs a aussi été clarifiée. La filière des emballages en plastique a réduit de 40 % le volume des bouteilles difficiles à recycler grâce aux efforts des producteurs. En **Slovénie**, des réformes visent à améliorer la transparence et l'efficacité des filières REP, alignées sur les directives européennes, avec des sanctions renforcées en vue d'améliorer la stabilité juridique du cadre légal et réglementaire. En **Autriche**, la concurrence entre filières REP est encouragée pour atteindre les objectifs environnementaux à moindre coût. Au **Japon**, les lois sur l'utilisation efficace des ressources imposent des obligations strictes et chiffrées de réduction, de réutilisation et de recyclage, avec des mécanismes de conformité et de sanction pour garantir le respect des obligations. Le **Japon** évalue régulièrement l'efficacité de ses politiques de REP et ajuste ses stratégies pour atteindre des objectifs de développement durable. La Norvège assure une répartition équitable des responsabilités de collecte des déchets entre les éco-organismes et clarifie les obligations des producteurs. Malgré des défis comme le vol de déchets, la **Norvège** continue d'améliorer ses politiques de gestion des déchets en alignant sa législation sur les directives européennes et en mettant en place des réformes pour réduire les pratiques de « passagers clandestins ».

En résumé, les six pays étudiés montrent des approches diverses et des résultats différenciés en matière de REP, avec des objectifs de recyclage ambitieux et des défis spécifiques à chaque pays. Les systèmes REP contribuent significativement à la gestion des déchets et à la promotion de l'économie circulaire, bien que des améliorations soient encore nécessaires pour atteindre une efficacité optimale. L'absence de critères partagés au niveau international pour analyser les filières REP rend toutefois les comparaisons difficiles. Cette variété d'approches et d'innovations dans la mise en œuvre des systèmes REP fait toutefois ressortir un accent commun sur la transparence, l'efficacité, et la collaboration internationale pour améliorer la gestion des déchets et les pratiques de recyclage.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

[www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)

Responsable de la publication : Bureau PILOT

Rédaction : SE d'Autriche, SE de Corée, SER du Japon, SE de Norvège, SE de Slovaquie, SE de Suisse.

Date : Août 2024